



**COMMUNICATION CONCERNANT : LA DÉLIVRANCE D'UNE HOMOLOGATION**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation d'un avertisseur sonore pour un véhicule prioritaire de catégorie A :

Nom et adresse du constructeur : STANDBY-MERCURA  
Rue Louis Pasteur  
ZA Les Gailletrous  
41260 La Chaussée St Victor  
FRANCE

Marque(s) : STANDBY-MERCURA

Type : Rampe EMY \$ UMH

Tonalité : Unité mobile hospitalière

Tension(s) nominale(s) (V) : 12 ou 24

Intégré dans une rampe de signalisation : Oui

Le dispositif est constitué :

- d'un boîtier électronique de commande de marque STANDBY-MERCURA et de type CCS,
- d'un haut-parleur de marque STANDBY-MERCURA et de type S60W

MOTIF(S) DE L'EXTENSION : Sans objet

Je vous informe, qu'en application des prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 27 août 2015 modifiant l'Arrêté Ministériel du 3 novembre 1987 et compte tenu du procès-verbal UTAC délivré le 26/11/2025 sous le numéro 408864, ce dispositif est agréé sous le numéro :

T.P UMH 30136R Extension 00

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Signé par :**  
Pour le Chef du Centre National  
de Réception des Véhicules  
L'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines  
  
Gwendolyn QUENTRIC  
510A01DB2BE741D...